

PROJET SUR LA LAÏCITÉ

DU 30 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2020

PROPOSÉ PAR LE CONSEIL DE VIE LYCÉENNE

LYCÉE GUILLAUME BUDÉ, LIMEIL-BREVANNES, 94

RÉDACTEUR : JUL SAMPIETRO, Vice-Président du CVL

CO-RÉDACTEUR : IANIS CRIBIU, Membre-élu du CVL



LAÏCITÉ

SOMMAIRE

Présentation des projets et de ses objectifs	Page 3
Présentation des affiches	Page 4
Présentation des débats	Page 6
Compte-rendu du 1er débat	Page 9
Compte-rendu du 2nd débat	Page 13
Les débats en photo	Page 18
Le retour des élèves	Page 20
Présentation Journée de la Laïcité - le programme	Page 21 Page 22
Présentation de l'interview - présentation du projet - présentation des question	Page 23 Page 24
Remerciements	Page 25

LES PROJETS

Les élèves du Conseil de Vie lycéenne (CVL), impulsés par Madame la Proviseure, Mme Taverdet, ont réalisé plusieurs actions de promotion de la Laïcité :

- réalisation de productions (dessins, affiches, poèmes...) par les élèves du lycée Guillaume Budé,
- organisation de débats sur le thème de la Laïcité,
- récolte de questions autour de la Laïcité.

Toutes ces actions ont été réalisées en amont de la journée la laïcité.

Le 9 décembre, le lycée Guillaume Budé a l'honneur d'accueillir Monsieur le Député de la 3ème circonscription, Laurent Saint-Martin.

Une interview de Monsieur le Député sera réalisée par le CVL et filmée par les élèves de l'option cinéma.

Les questions posées ont été récoltées par le CVL, en amont du 9 décembre.

LES OBJECTIFS

Cette année, au vu des événements tragiques de la veille des vacances de la Toussaint, Mme Taverdet avait investi le Conseil de Vie Lycéenne pour faire véhiculer les valeurs de la République et tout particulièrement la Laïcité. C'est donc dans un objectif de partage que le CVL a souhaité organiser ces actions. Le but est aussi d'offrir un espace de communication aux élèves sur cette notion. En effet, plusieurs élèves nous ont fait remarquer que la parole n'était pas assez donnée aux lycéens, alors que c'est pourtant un sujet qui les touche quotidiennement. C'est pourquoi, nous avons en premier lieu proposé aux élèves de s'exprimer sous la forme d'une production visuelle libre, la plupart étant des dessins ou des affiches mais aussi quelques poèmes.

Puis, nous avons organisé un moment de débat et de rencontre où les élèves ont eu la possibilité de parler librement et donner leurs avis. Ils ont aussi pu confronter leurs opinions et cela à donner lieu à de riches interactions.

Pour finir, la venue de Monsieur le Député Saint Martin permet trois choses :

- Présenter nos productions au député pour qu'il puisse prendre connaissance des avis des élèves sur la laïcité.
- Poser des questions et donc répondre à des interrogations des élèves.
- Permettre aux élèves de découvrir leur élu, la personne qui les représente à l'Assemblée Nationale.

A travers toutes ces actions, le but aura été de faire émerger les valeurs de la République au sein du lycée, et non de les imposer.

PRÉSENTATION DES AFFICHES SUR LA LAÏCITÉ

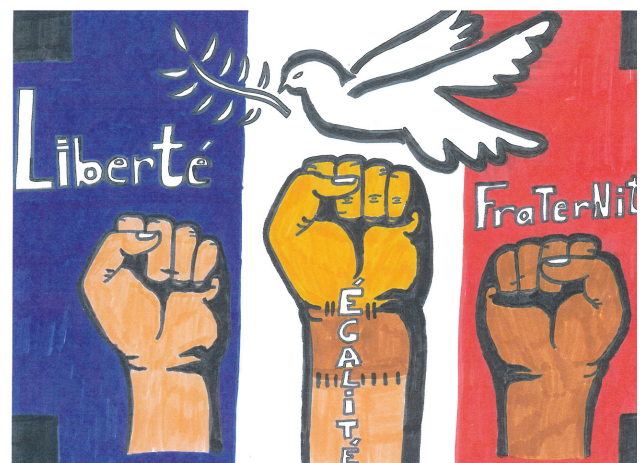
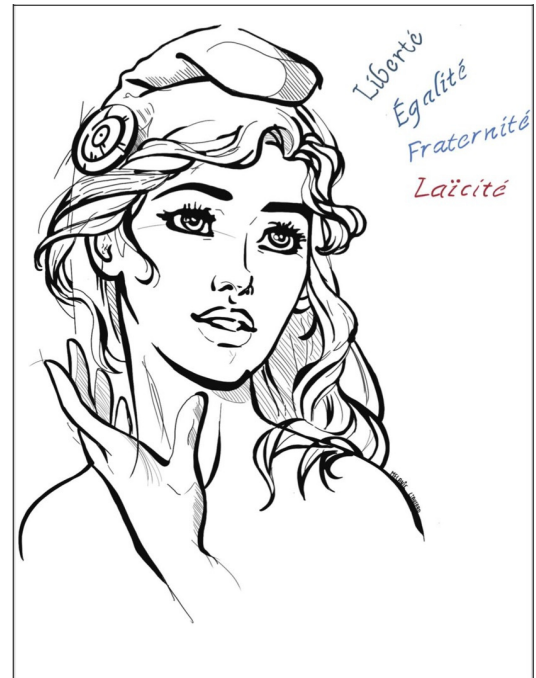
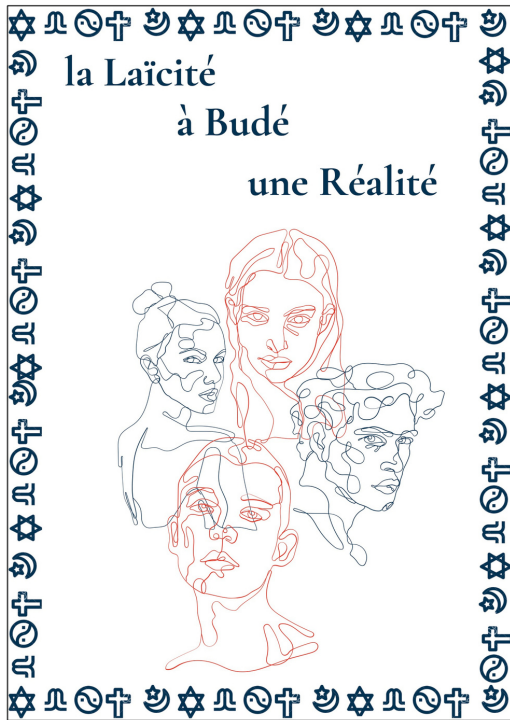
24 NOVEMBRE ET 5 DÉCEMBRE 2020

PROPOSÉE PAR LE CONSEIL DE VIE LYCÉENNE

LYCÉE GUILLAUME BUDÉ, LIMEIL-BREVANNES, 94

PRÉSENTATION D'AFFICHES

Durant les deux semaines qui ont précédé le 9 décembre, le Conseil de Vie Lycéenne (CVL) a proposé aux lycéens de réaliser des productions (dessins, affiches, poèmes ...) pour réaliser des symboles de la Laïcité. Voici quelques exemples :



PRÉSENTATION DES DÉBATS SUR LA LAÏCITÉ

30 NOVEMBRE ET 3 DÉCEMBRE 2020

PROPOSÉE PAR LE CONSEIL DE VIE LYCÉENNE

LYCÉE GUILLAUME BUDÉ, LIMEIL-BREVANNES, 94

RÉDACTEUR : JUL SAMPIETRO, Vice-Président du CVL

CO-RÉDACTEUR : IANIS CRIBIU, Membre-élu du CVL

PRÉSENTATION DES DÉBATS

LE PROJET

Les élèves du Conseil de Vie lycéenne, dans l'optique de la journée de la laïcité du 9 décembre 2020, ont réalisé plusieurs débats sur ce thème. Ces débats se sont déroulés en salle de conférence. Ils ont eu lieu le lundi 30 novembre à 10h30 pour les secondes-premières et le jeudi 3 décembre à 13h30 pour les secondes-termiales.

LES RÔLES

Plusieurs rôles étaient prédéfinis à l'avance afin de clarifier l'organisation du débat :

- **les professeurs** jouaient le rôle du modérateur. Le modérateur lançait le débat avec une courte introduction pour rappeler ce qu'est un débat. Il intervenait de nouveau à la fin du débat pour faire un retour sur ce qui a été dit. Il pouvait aussi corriger certains points qui étaient factuellement faux, notamment du point de vue juridique. Le modérateur pouvait aussi stopper le débat si des propos injurieux étaient tenus, bien que cela n'est jamais été nécessaire. Il pouvait alors prendre la parole et expliquer clairement pourquoi il n'est pas possible de tenir de tels propos.

- **les élèves** : les débatteurs. Ils étaient libres d'exprimer ce qu'ils voulaient tant que cela entrainait dans le cadre de la loi et du respect. S'ils sortaient de ce cadre alors le modérateur faisait une pause.

Pour que le débat soit clair, il était interdit de prendre la parole tant qu'une personne était en train de parler.

Par ailleurs les élèves pouvaient répondre aux questions posées par OUI ou NON à l'aide de pancartes distribuées au préalable.

- **le CVL** était l'organisateur du débat. Les élus du CVL étaient les animateurs, accompagnés des professeurs. Ils distribuaient la parole aux élèves.

A la fin des débats ils ont rédigé un compte-rendu qui a été à Madame Taverdet, Monsieur Brunelle, Monsieur Ballouard, Monsieur le Député Saint-Martin, ainsi qu'à l'ensemble des professeurs.

LE DÉROULEMENT

Le déroulement des débats s'est fait de la façon suivante :

Tout d'abord, une fois tous les élèves installés, des pancartes OUI/NON leur ont été distribuées.

Ensuite, les modérateurs procédaient à un cours rappel des règles de la prise de parole et du débat .

Dès lors, le débat pourra commencer et la première question était posée par le CVL : "A quoi sert la laïcité ?".

Après avoir écouté chaque intervention, le professeur de droit, M. Evard pouvait éventuellement apporter un complément d'information sur les définitions.

Ensuite nous sommes passés à la deuxième question : "La laïcité permet elle aux français, et notamment aux lycéens, d'exercer librement leur religion ?".

La dernière question était : "Peut-on concilier laïcité et liberté d'expression ?".

A la fin du débat, les professeurs ont procédé à un récapitulatif de ce qui a été dit et ont présenté une vidéo récapitulative sur la Laïcité.

LES OBJECTIFS

L'objectif principal était de donner la parole aux lycéens afin qu'ils puissent s'exprimer sur la Laïcité, mais aussi entendre d'autres points de vue que le leur.

Le but était aussi de créer un moment d'échange et de convivialité hors du temps scolaire.

Pour finir, nous souhaitons aussi faire remonter la parole des élèves aux adultes. Afin qu'ils puissent constater la passion, les sentiments mais aussi les colères présentent chez les jeunes à propos de ce sujet.

COMPTE RENDU 1ER DÉBAT SUR LA LAÏCITÉ

30 NOVEMBRE 2020

PROPOSÉ PAR LE CONSEIL DE VIE LYCÉENNE

LYCÉE GUILLAUME BUDÉ, LIMEIL-BREVANNES, 94

RÉDACTEUR : IANIS CRIBIU, Membre-élu du CVL

CO-RÉDACTEUR : JUL SAMPIETRO, Vice-Président du CVL

INTRODUCTION

Nous avons accueilli à l'occasion de ces échanges M.Brunelle, Délégué National à la Vie Lycéenne, et M. Ballouard, Délégué Académique à la Vie Lycéenne, avec un grand honneur. A l'entrée des élèves, une petite affiche leur est distribuée, leur permettant d'afficher leur réponse aux questions auxquelles il est possible de répondre par oui ou non.

Les règles du débat sont établies. Il s'agit alors de confronter les opinions pour faire avancer la discussion. Il est indispensable de s'écouter les uns les autres et de laisser chacun s'exprimer. En cas de désaccord, il vaut mieux répondre calmement et de façon réfléchie. Il n'y a pas de débat tabou.

1ÈRE QUESTION :

Nous passons à la première question abordée lors du débat : à quoi sert la Laïcité ?

Les élèves disent alors ce que leur évoque cette notion. Ils évoquent la neutralité de l'Etat, sans distinction de religion ou de conviction, l'égalité face à la religion ou encore la garantie de la liberté de conscience. Les élèves pensent que la Laïcité est plutôt positive que négative car elle permet la liberté de penser et la pratique libre d'une religion. A la question « la Laïcité n'offre-t-elle que des libertés ou implique-t-elle aussi des contraintes ou devoirs ? », les élèves répondent qu'elle induit de pratiquer sa religion sans gêner personne d'autre.

2ÈME QUESTION :

La deuxième question est posée. Il s'agit de se demander si la Laïcité permet aux français, et aux élèves en particulier au lycée, d'exercer leur religion comme ils l'entendent. Une grande majorité de réponses négatives sont affichées, quatre personnes ont répondu oui et quelques hésitations se font ressentir. Nous observons un paradoxe entre les réponses à la première question et la grande majorité de non qui ressort de la deuxième. Des élèves soulignent que, si les lieux publics comme le lycée sont laïcs, personne n'empêche les autres de pratiquer sa religion à l'extérieur. Il est ensuite évoqué la situation des gens qui travaillent et doivent être neutre.

Mme Combes, professeure d'EMC présente, fait remarquer que seuls les personnels représentants de l'Etat doivent être neutres et que cela varie au cas par cas pour les entreprises. La question du voile est largement évoquée. Certains élèves se demandent pourquoi le voile est totalement interdit alors que le port d'une croix autour du cou peut être toléré. Un débat surgit alors entre les partisans de l'interdiction totale de tout signe religieux, croix comprise ou au contraire une autorisation totale, y compris pour le voile. Pour les premiers, les signes religieux ne doivent pas être autorisés dans les lieux publics comme les lycées. Pour les seconds, la religion faisant partie de la vie, il paraît normal que tous les signes qui en découlent soient autorisés en permanence.

Il est alors demandé par des élèves en quoi le port d'un signe religieux gêne l'école. D'autres répondent que c'est pour ne pas influencer les élèves et ne pas associer les paroles avec une religion. Certains insistent sur la nécessité de s'informer auprès des femmes ou jeunes femmes qui portent le voile sur leurs motivations : obligation des parents ou volonté personnelle ?

M. Brunelle, Délégué National à la Vie Lycéenne, intervient à propos de la loi de 2004, interdisant le port de signe religieux ostentatoire à l'école et en rappelle les origines. Il s'agissait alors de deux jeunes élèves juives qui se sont convertis à l'islam et sont arrivées voilées dans un lycée. Cela a provoqué un très mauvais climat dans l'établissement, des conflits entre élèves et entre personnels ont émergé et la pression médiatique a commencé à grandir. C'est ce qui explique la parution de cette loi de 2004.

La question du voile est une fois de plus évoquée. Le sentiment d'inégalité ressort à nouveau, par des élèves qui disent « soit on accepte tout, soit rien du tout ». Les élèves se demandent alors pourquoi cette loi ne s'applique pas dans les universités. Mme Taverdet, proviseure du lycée, répond que cette règle ne s'applique pas dans les établissements du supérieur car les étudiants y sont majeurs. Il est alors question des BTS majeurs dans le lycée. Ils sont soumis au règlement intérieur du lycée, et donc aux mêmes règles que tous les élèves. Le voile est abordé durant encore plusieurs interventions. Certains élèves disent que la religion musulmane est stigmatisée. Ils disent que le voile est un habit comme un autre, une réponse se fait entendre disant que c'est un habit à connotation religieuse. Mme Taverdet rappelle qu'au lycée, tout port de couvre-chef, quel qu'il soit, est interdit.

3ÈME QUESTION :

La troisième question est abordée. Elle interroge sur la possibilité de concilier Laïcité et liberté. Des élèves affirment que la façon dont on peut s'habiller est aussi une liberté d'expression, qui est empêchée par la laïcité. D'autres pensent que la liberté d'expression ne s'applique que pour certains dans le sens ou une chose qui ne plaît pas ne pourrait pas être dite. La liberté d'expression est la principale à être abordée durant cette question. On s'interroge sur ses limites. Certains déclarent que la liberté d'expression s'arrête lorsque l'on peut blesser par nos propos, Charlie Hebdo irait donc trop loin avec des caricatures blessantes. Ils voudraient changer les lois pour interdire les caricatures de Charlie Hebdo. La question du blasphème est difficile. Il consiste en la critique d'une religion mais ce serait, pour certains, un manque de respect envers cette religion et donc une liberté qui va trop loin. Nous nous interrogeons sur le juste milieu à trouver entre la liberté d'expression et la censure. Il est établi que si l'on donne la parole à quelqu'un, c'est qu'il est écouté. Certains élèves ne comprennent pas pourquoi un rappeur a été arrêté après avoir clamé dans une chanson « On découpe comme Samuel Paty, sans empathie ». On se demande à nouveau ce qu'apporte Charlie Hebdo à la société, pourquoi ils existent encore. Il est fait remarquer que personne n'est obligé d'acheter l'hebdomadaire.

COMPTE RENDU 2ND DÉBAT SUR LA LAÏCITÉ

3 DÉCEMBRE 2020

PROPOSÉ PAR LE CONSEIL DE VIE LYCÉENNE

LYCÉE GUILLAUME BUDÉ, LIMEIL-BREVANNES, 94

RÉDACTEUR : IANIS CRIBIU, Membre-élu du CVL

CO-RÉDACTEUR : JUL SAMPIETRO, Vice-Président du CVL

INTRODUCTION

Nous avons de nouveau accueilli M. Ballouard, délégué académique à la vie lycéenne, à l'occasion de ces discussions. Les règles du débat sont posées. La parole est libre, il ne faut pas être impressionné. Il est important pour le bon déroulement des conversations et la constructivité des débats d'écouter les autres et de ne pas être agressif dans ses réponses.

1ÈRE QUESTION :

La première question est posée : à quoi sert la Laïcité ? Les élèves répondent. C'est un principe de base que l'école respecte. C'est une harmonie entre les religions et l'athéisme. Il s'agit, lorsqu'on parle de Laïcité d'accepter toutes les religions et de garantir la neutralité de l'État. Aucune religion n'est favorisée plus qu'une autre et les discriminations sont atténuées. La Laïcité c'est l'égalité. Un élève souligne qu'il faut établir une différence entre laïcité d'État et laïcité personnelle. La Laïcité implique que l'on ne porte pas de signes religieux qui se voient à l'école. C'est une des bases du vivre-ensemble. A l'école, on a l'interdiction de dire notre religion ou de montrer notre appartenance. Les élèves se demandent alors si les bijoux doivent être enlevés. Cela interroge sur les limites de la règle et de la notion de « signes ostentatoires ».

2ÈME QUESTION :

Nous posons la deuxième question aux élèves : la Laïcité permet-elle d'exercer librement sa religion ? La majorité de réponse est non. Les élèves sont alors interrogés sur leur avis et le donnent. La religion c'est par la pensée principalement donc la Laïcité n'empêche pas la pratique. Un autre élève déclare qu'il y a certaines religions qui imposent des choses que la Laïcité empêche de faire. Dès lors que des règles sont à respecter, la liberté n'est plus absolue. Certains soulignent qu'il faut des règles pour que la liberté puisse se faire. Un élève interroge : l'exercice d'une religion impose-t-il que cela se dise ? L'élève indique le caractère privé de la religion.

D'autres répondent : il ne faut pas montrer sa religion mais on doit pouvoir être libre de l'exercer. L'exercice de certaine religion impose certaines choses, la religion musulmane impose par exemple le port du voile. Si quelqu'un montre sa religion, cela peut inciter ou influencer autrui sans forcément le vouloir. C'est alors l'interprétation des autres qui pose un problème. On ne règle pas sa vie en fonction de ce que pensent les autres. Le plein exercice d'une religion, sans laïcité, peut produire des discriminations, comme pour les femmes voilées par rapport à d'autres personnes qui ne sont pas de la religion musulmane. Des élèves se demandent alors : en quoi influencer quelqu'un à ce sujet est mal ? M. Ballouard, délégué académique à la vie lycéenne intervient. Il rappelle ce qu'avait énoncé M. Brunelle lors de sa venue au premier débat du lundi 30 novembre. Il raconte ainsi l'origine du texte de loi de 2004, interdisant le port de signes ostentatoires à l'école. Les élèves demandent alors pourquoi on a fait ce texte au lieu d'éduquer à la tolérance. Cette loi aurait donc évité un problème sans le régler. Le manque d'ouverture d'esprit était responsable. Ce texte a finalement été plus discriminant du fait de demander à des filles d'enlever leur voile, selon des élèves. Un élève affirme que le débat reste profondément sentimental et invite à prendre du recul sur sa religion pour favoriser le vivre-ensemble. La raison devrait prendre le pas sur l'émotion. D'autres élèves rétorquent qu'on ne peut pas empêcher les gens d'exprimer librement leur choix. Parfois éviter le problème serait la meilleure chose à faire. Un élève revient sur la question de l'émotion : ce sont ceux qui ont vu le voile qui l'ont ressenti, pas forcément celles qui l'avaient. Mme Taverdet intervient et évoque d'autres aspects liés à la religion : aller à la piscine, la relation au corps, la mixité filles-garçons ou encore les protections contraceptives pour les filles. Certaines règles sont une spécificité scolaire, on peut porter des signes religieux ostentatoires en dehors des établissements. Le problème d'influence serait surtout lié au problème du prosélytisme. L'école est une institution pour apprendre à former son esprit critique or certaines religions ne s'inscrivent pas dans cette démarche : on croit ou on ne croit pas. Certains élèves émettent des regrets vis-à-vis du fait que l'école n'enseigne pas les religions. Ce serait ainsi dommage que la Laïcité soit une absence de discussion sur les religions.

3ÈME QUESTION :

La troisième et dernière question est posée : peut-on concilier Laïcité et liberté d'expression. La majorité des élèves répondent oui. Certains avis sont mitigés dont un élève qui évoque le problème du blasphème : quand on blasphème, on insulte une religion. La définition du blasphème est compliquée à établir car elle n'est pas juridique, ce sont les religions qui définissent cette notion. Un élève veut établir une différence entre religion et croyance et explique que le blasphème critique la religion, donc les textes et règles qu'elle implique, et non pas la croyance. D'autres élèves répondent que le blasphème insulte les pratiquants. Ils expliquent que l'irrespect lui est intentionnel. Le respect fait partie des valeurs qui peuvent varier en fonction de chacun mais encadré par la loi. Le cas de la jeune Mila est évoqué. Il est que la jeune fille a tenu des propos provocateurs voire violents pour certains mais elle est libre de dire ce qu'elle a dit. Les menaces que Mila a pu recevoir pour ses propos montrent une atteinte à la liberté d'expression et certaines limites de cette liberté. M. Evard, professeur de droit, rebondit sur cette histoire qui suscite réactions chez les élèves. Il demande s'il faudrait alors respecter des gens qui pensent que la terre est plate et si le respect est ainsi une notion sacrée. Autre exemple utilisé : si des parents veulent interdire à leur enfant d'aller à l'université, faut-il respecter cet avis ?

Le débat se termine. Les discussions ont été riches et intéressantes, les élèves étaient dans l'ensemble très satisfaits.

RÉSUMÉ DES ARGUMENTS AVANCÉS

1er débat

Question N°1 : "A quoi sert la laïcité ?"

respect du citoyen
neutralité
liberté de penser
liberté de conscience
égalité
liberté de pratiquer
pratiquer sa religion

Question N°2 : "La laïcité permet-elle aux français et notamment aux lycéens d'exercer librement leur religion ?"

s'informer pas d'influence
pas d'exceptions loi de 2004
la même loi pour tous
incohérence entre laïcité et religion
différence entre voile et bijoux
autoriser tous les signes religieux
exception des fonctionnaires
exprimer librement sa religion
interdire tous les signes religieux
la religion fait partie de la vie
rôle des médias
séparation entre état et religion

Question N°3 : "Peut-on concilier laïcité et liberté d'expression ?".

vêtement = liberté d'expression
pas de liberté de ce qu'on exprime
manque de respect = plus de liberté
liberté de conscience
liberté d'expression = trop flou
la censure
blesse beaucoup de personne
interdire la liberté d'expression
liberté de blasphème
limites de la liberté d'expression ?
pas d'insultes, pas d'apologie
place des médias

2nd débat

Question N°1 : "A quoi sert la laïcité ?"

respecté par l'école
neutralité de l'état
harmonie entre religion et l'école
discretion
égalité
accepté toutes les religions
limiter les conflits bijoux
laïcité : sans signes visibles
outil du mieux vivre-ensemble
respect des croyances

Question N°2 : "La laïcité permet-elle aux français et notamment aux lycéens d'exercer librement leur religion ?"

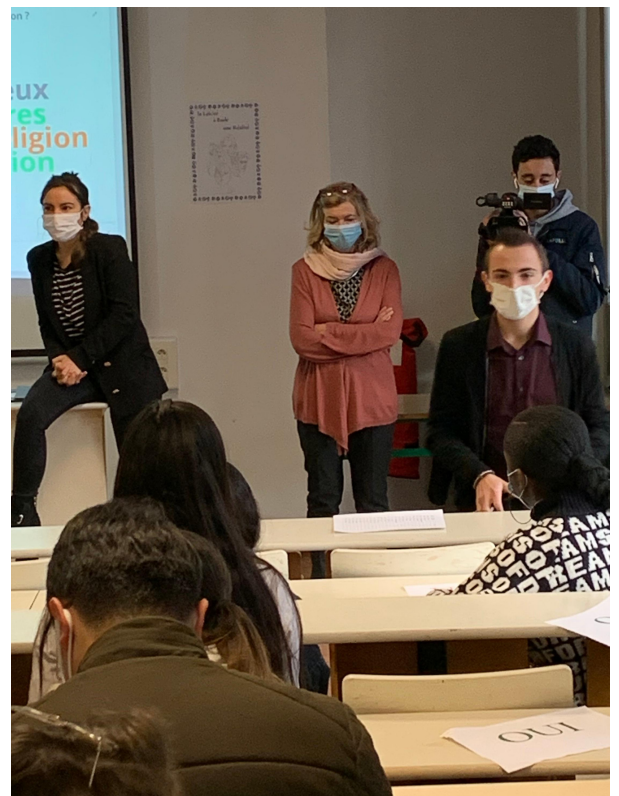
éducation face aux religions
règles = réduction de la liberté ?
problème d'influence ? émotion
pratiquer une religion = ne fait pas de
pas de nécessité de le revendiquer ?
ouverture d'esprit ? vie privée
normaliser les religions
ne permet pas de l'exercer
exercer une religion = personnel
aspect collectif de la religion
raison absence du sujet mixité
amalgames l'opinion public
discriminations
interdiction port de signes religieux
neutralité : éviter les conflits
nécessité de règle pour la liberté
pas d'intention d'influencer
politique d'éducation : maturité
problème = le mot librement
problème de l'interprétation des autres
rôle de l'école
égalité hommes femmes

Question N°3 : "Peut-on concilier laïcité et liberté d'expression ?".

opposition entre blasphème et religion
liberté de blasphème
intention ?
différence entre croyances et religions
"affaire mila"
croyance : liberté ?
irrespect : propos néfastes
liberté et vivre-ensemble ?
religion : règles ?
sujet sensible

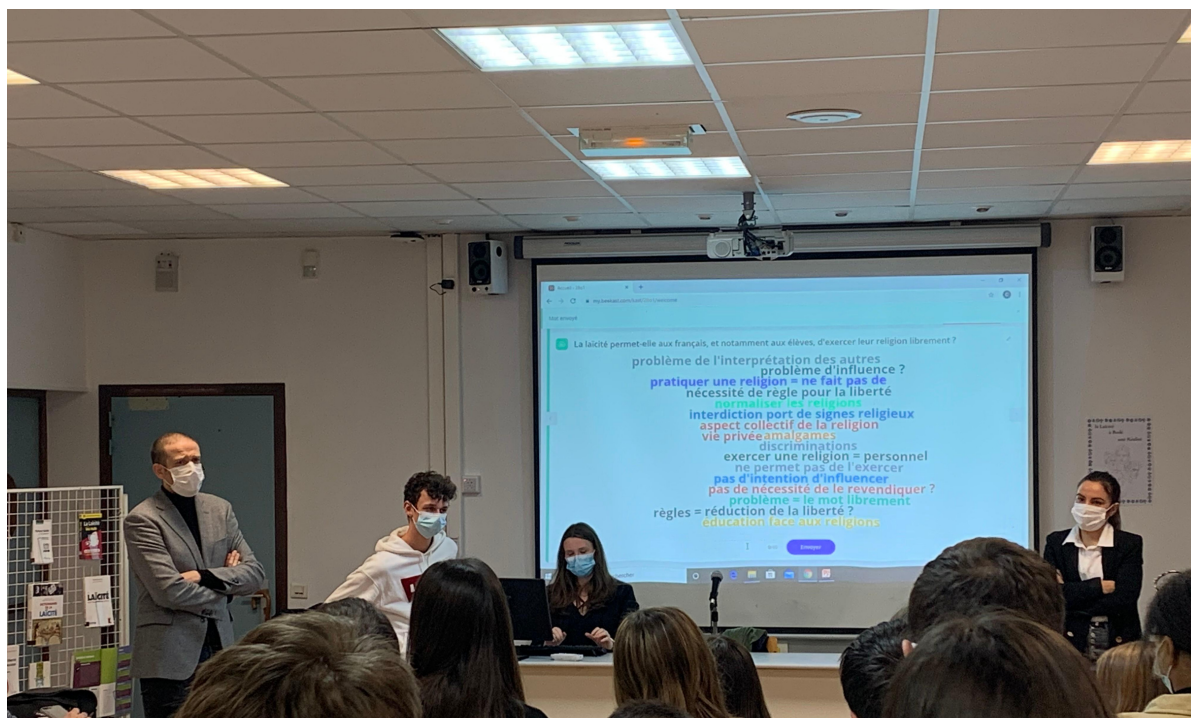
LES DÉBATS EN PHOTO

Photographies du 1er débat :



LES DÉBATS EN PHOTO

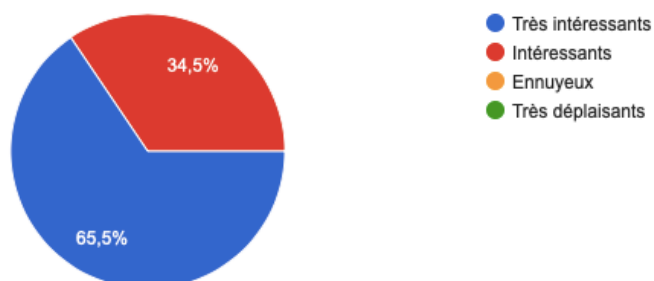
Photographies du 2nd débat :



RETOUR DES ÉLÈVES

Vous avez trouvé ces débats :

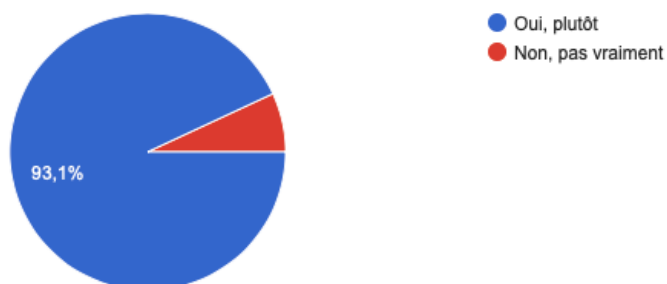
29 réponses



La grande majorité des élèves nous a remercié de leur avoir offert un lieu de parole. A la fin des débats Mme Taverdet, Monsieur Brunelle et Monsieur Ballouard ont aussi été applaudis notamment pour les remercier de les avoir écoutés et d'avoir pris leurs opinions en considération.

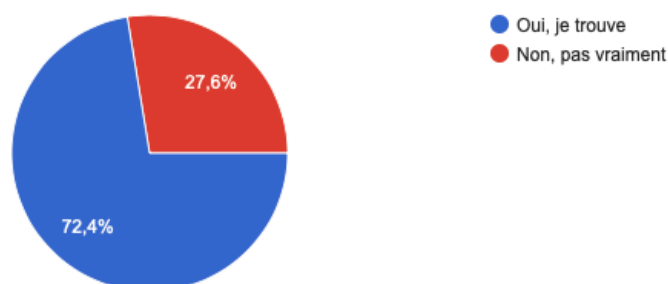
Selon-vous, les discussions ont-elles été constructives ?

29 réponses



Avez-vous pu parler suffisamment et dire ce que vous aviez à dire ?

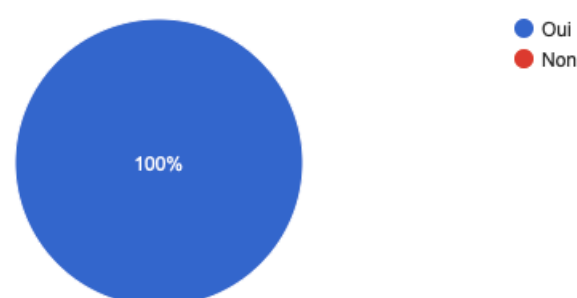
29 réponses



A l'unanimité les élèves nous ont demandé de faire un débat plus long la prochaine fois, 1 heure 30 ou 2 heures semblent préférables.

Souhaitez-vous que d'autres débats soient organisés au cours de l'année ?

29 réponses



Les thèmes qui ont été demandés à être abordés aux prochains débats sont :

- le racisme
- l'écologie
- le harcèlement
- l'homosexualité au lycée
- L'égalité Homme/femme
- La question des libertés notamment avec les mesures sanitaires

PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE DE LA LAÏCITÉ

9 DÉCEMBRE 2020

PROPOSÉE PAR LE CONSEIL DE VIE LYCÉENNE

LYCÉE GUILLAUME BUDÉ, LIMEIL-BREVANNES, 94

RÉDACTEUR : JUL SAMPIETRO, Vice-Président du CVL

CO-RÉDACTEUR : IANIS CRIBIU, Membre-élu du CVL

PROGRAMME DE LA JOURNÉE DU 9 DÉCEMBRE



Mercredi 9 décembre | 9h-12h30

PROGRAMME JOURNÉE DE LA LAÏCITÉ

08:20-9:00

ACCUEIL AU LYCÉE PRÉSENTATION DES DESSINS

Tous les dessins ont été réalisés par les élèves et disposés par le CVL dans tout le lycée

9:00 – 9:10

INSTALLATION DANS LA SALLE DE CONFÉRENCE

9:10 – 9:30

PRÉSENTATION DU COMPTE-RENDU DES DÉBATS

A la suite des débats réalisés en amont de la journée du 9 décembre, le CVL a réalisé un compte rendu de ces débats

09:30 – 10:40

RÉALISATION DE L'INTERVIEW

10:40 – 11:00

REMERCIEMENT ET PETIT BUFFET

Lycée Guillaume Budé
2 Voie Georges Pompidou - Limeil-Brevannes

PRÉSENTATION DE L'INTERVIEW

LES OBJECTIFS

Après avoir permis aux élèves de communiquer entre eux, le CVL a voulu permettre aux élèves de communiquer avec leur représentant, avec leur Député.

Ainsi, nous avons récolté des questions à poser à Monsieur de le Député afin d'obtenir des éclaircissements mais aussi afin de connaître son avis sur certains sujets.

L'objectif est aussi de permettre aux lycéens de rencontrer leur élu.

Pour finir, le but est de montrer les problématiques de certains élèves avec la situation actuelle.

LE DÉROULEMENT

L'interview sera réalisée dans la salle de conférence. Elle sera filmée par les élèves de l'option cinéma. Les élèves du Conseil de Vie Lycéenne poseront les questions et pourront rebondir sur les réponses de M. le Député.

A la suite de l'interview, un montage sera réalisé par les élèves de l'option cinéma et diffusé dans l'ensemble du lycée.

QUESTIONS POSÉES

Parcours

Pouvez-vous vous présenter ?

Pouvez-vous nous parler de votre parcours depuis le lycée ? (Études, postes occupés...)

Avez-vous des conseils pour des jeunes qui souhaitent se lancer dans l'avenir politique ?

Laïcité

Selon vous, à quoi sert la laïcité ?

La Laïcité permet-elle aux français, et notamment aux lycéens, d'exercer librement leur religion ?

D'après vous pourrait-on un jour revenir sur l'interdiction de port de signes religieux dans les établissements scolaires ? Pourquoi ?

Pour vous, la laïcité permet-elle d'unir les français ?

Comment les jeunes peuvent défendre la laïcité ?

Liberté d'expression

Peut-on concilier laïcité et liberté d'expression ?

Un professeur peut-il encore aujourd'hui présenter une caricature religieuse sans craindre les conséquences ?

Jusqu'où la liberté d'expression peut-elle aller ?

Peut-on remettre en cause les caricatures au vu des vives réactions qu'elles suscitent ?

Peut-on remettre en cause le droit au blasphème ?

REMERCIEMENTS

Nous tenons en premier lieu à remercier Monsieur le Député Saint Martin sans qui la réussite de cette journée n'aurait pas été possible. Il nous accorde son temps et sa visite restera dans les moments forts de l'année 2020-2021.

Mais aussi son attachée parlementaire avec qui les échanges ont été très constructifs.

Nous tenons aussi à remercier Monsieur Brunelle, Délégué National à la Vie Lycéenne pour sa participation à cet évènement, cela a été un véritable honneur de l'accueillir au lycée. Nous remercions également Monsieur Ballouard, Délégué Académique à la Vie Lycéenne, pour la confiance qu'il nous a accordé.

Nous tenons à remercier tout particulièrement Madame la Proviseure, Mme Taverdet pour son soutien et son enthousiasme. Elle nous a permis de faire véhiculer les valeurs de la République au travers de la Laïcité, bien que ce ne soit pas un sujet facile à évoquer.

Nous n'oublions évidemment pas notre CPE, Mme Lacour pour son soutien, son énergie, son temps, et surtout sa bienveillance.

Nous remercions aussi les professeurs, Mme Combes, Mme Rosas et M. Evard ainsi que les professeurs-documentalistes pour leur précieuse aide dans l'organisation des débats. Tout cela n'aurait pas été possible sans eux. Mais aussi M. Poitrat et toute l'équipe de l'option cinéma pour avoir filmé les débats et l'interview.

Pour finir nous remercions les élèves du Lycée Guillaume Budé pour leur participation active. Nous espérons que les évènements que nous avons organisés leur aura plu

Nous avons hâte de mener de nouveaux projets avec toutes personnes citées ci-dessus.